

Commune de Sauveterre

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mai à 21 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame POUILLON Anne-Marie, Maire.

Convocation du 20 mai 2024.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Mr BELVEZE Jean-Marc, Mr BROCARD Mathieu, Mr CAT Jean-Claude, Mr COENEN Charles, Mme GRIMAL Sonia, Mme POUILLON Anne-Marie, Maire.

Présents : 6

Procurations : 2

Votants : 8

Absents : Mme BELVEZE Carole ; Mr DESPRATS Laurent ; Mme FUTTERSACK Christine a donné procuration à Mme POUILLON Anne-Marie ; Mme VERDIÉ Christelle a donné procuration à Mr BROCARD Mathieu ; Mr GRIMAL Vincent.

Secrétaire de séance : Mme GRIMAL Sonia

Madame le Maire remercie les membres présents et ouvre la séance à 21 h 03 mn.

Pour rappel, lecture de l'ordre du jour ainsi que du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 9 avril 2024 :

Une délibération est ajoutée à l'ordre du jour : Délibération portant sur le chemin rural dit « DE GUILLOU » - modification du tracé par échange de terrains - approbation de l'échange.

- Délibération portant sur le chemin rural dit « DE GUILLOU » - modification du tracé par échange de terrains - approbation de l'échange.
- Délibération relative à la modification des statuts de la communauté de communes : ajout d'une compétence « construction et aménagement de structure d'accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants et adolescents »
- Délibération vote du compte administratif 2023
- Délibération vote du compte de gestion 2023
- Délibération vote affectation des résultats 2023
- Délibération vote du budget primitif 2024
- Délibération vote du taux des taxes et des contributions directes 2024
- Délibération vote des subventions aux associations locales

- Questions diverses

Procès-verbal du 09/04/2024 approuvé à l'unanimité.

Une délibération est ajoutée à l'ordre du jour : Délibération portant sur un projet de centrale solaire au sol.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération portant sur l'adhésion au groupement de commandes portée par plusieurs Syndicats Départementaux d'énergies
- Délibération portant sur le remplacement du suppléant au référent déontologue des élus locaux
- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS :

1. Délibération portant sur l'adhésion au groupement de commandes portée par plusieurs Syndicats Départementaux d'énergies

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

2. Délibération portant sur le remplacement du suppléant déontologue des élus locaux

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 8 Abstention : 0 Exprimés : 8 Contre : 0 Pour : 8

3. Délibération portant sur un projet de centrale solaire au sol (Société EDPR)

La délibération est votée à :

6 voix pour Abstentions : 2 Exprimés : 6 Contre : 0 Pour : 6

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1. Un problème de signalisation routière au carrefour des départementales D 16 / D 29 et D 31 nous a été rapporté à plusieurs reprises. Mme Le Maire a envoyé un courrier au Conseil Départemental en date du 02/05/2024 afin de le signaler. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse.
2. Le pont de Caillavel situé sur la RD 57 va être en travaux à compter du **3 juin pour une période de 8 semaines**. Voir avec la communauté de communes une possibilité de mettre en place une déviation afin que les camions ne restent pas « coincés » au niveau de l'église de Sauveterre à l'entrée du village et sur la côte de Ressigeac.

Il s'agirait d'installer une déviation momentanée durant les travaux de réfection du pont et d'interdire la route de Sauveterre (VC n°3 et VC n°1), aux poids lourds sauf desserte locale.
3. Mme Sonia GRIMAL demande si le panneau manquant pour la côte de Ressigeac a été installé. A l'heure actuelle, aucun panneau n'est installé sur les routes départementales.

Il manque également quelques panneaux suite à l'adressage et ce, malgré plusieurs relances au service voirie de la communauté de communes.

4. Le Conseil Municipal est invité par les sapeurs-pompiers le samedi 22 juin à 10 h 30 à l'hôtel du Département. Mme Le Maire demande qui souhaite y aller. Personne n'est disponible étant donné que la fête de Sauveterre a lieu le même jour.
5. Mme Le Maire présente un devis pour la mise en sécurité de la porte d'entrée de la mairie pour un montant de 829 €. Le conseil municipal le juge un peu élevé. Il faut voir pour un autre devis avec Mr AUTRAN Nicolas.
6. Le centre médical de Castelnau-Montratier demande une subvention pour son fonctionnement. Bien que le budget soit bouclé, le conseil municipal accepte de répondre favorablement à cette demande.
7. L'Association Chats en Quercy propose la passation d'une convention avec la commune afin que toute personne y résidant puisse leur apporter les chats errants. Aucune participation financière n'est demandée à la collectivité. Le conseil municipal donne son accord pour conventionner avec l'association.
8. Le tirage au sort concernant le jury d'assise se déroulera le 11 juin à 18 h à la mairie de Cazes-Mondenard. Mme Le Maire demande qui peut éventuellement y aller. Personne ne pouvant s'y rendre, c'est donc Mme Le Maire qui ira.
9. Elections européennes du 9 juin 2024 : préparation du tableau de présence du bureau de vote. Mme Le Maire portera les résultats au bureau centralisateur de Lafrançaise le soir des élections.
10. Lors du précédent conseil municipal, il avait été dit que des travaux de remise aux normes de la cuisine de la salle des fêtes était à prévoir rapidement, car l'état de la cuisine était un frein à la location.

Ce projet de rénovation est lancé et sera inscrit à l'ordre du jour du budget 2025. Il convient dès lors de commencer à faire établir des devis. Le Comité des fêtes demande s'il serait possible de profiter de ces travaux pour ajouter l'installation d'un tableau électrique afin que lors des festivités le surcroît de branchement évite de faire disjoncter le compteur.
11. Le nombre d'enfants inscrits au RPI de Sauveterre/Tréjouis étant en hausse, la classe des CP ne sera peut-être pas délocalisée à Tréjouis à la rentrée de 2024-2025.
12. Le tarif des repas de la cantine scolaire fixera un montant pour les adultes et les personnes extérieures à la commune. Une délibération sera prochainement prise en ce sens.
13. L'Association des parentes d'élèves a fait remonter des dysfonctionnements au niveau de la garderie et de la cantine. Mme Le Maire fait lecture du courrier reçu.
14. Mme Le Maire informe également d'un problème de voisinage lié à l'activité agricole, entre Mr BASCAND et Mr BROCARD Mathieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 53 mn.